

REGLEMENT

« LES LUCIOLES DU JOSAS 2023 »

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés nés avant le 31/12/2007.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition (09/12/2023), ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

- Epreuve :

8km : trail urbain

12km : trail urbain

L'épreuve se déroule en Ville et sur chemins forestier

2 - Départ / Arrivée /

Départ et arrivée : le 09 décembre 2023 Place de la Marne à Jouy-en-Josas

un départ par vagues est requis les horaires seront :

- 8 km : Départ 17h30
- 12km : Départ 17h30
- Heures approximatives d'arrivée du 1^{er} coureur : 18h10 et du dernier coureur 19h45-50.

4 - Droits d'engagements

Les inscriptions se font directement sur le site internet de la ville (https://www.jouy-en-josas.fr/lucioles_josas.aspx ou www.traildujosas.com)

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course.

Tarifs

8 km : 10 euros

12 km : 14 euros

+ frais d'inscription en ligne.

Inscription sur place possible.

Aucun accusé de réception n'est adressé.

L'inscription est visualisable sur le site d'oxybol.

5 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements

Réserve d'eau (*ceinture, porte bidon ou sac à dos*).

Lampes frontales obligatoires.

Ravitaillement à l'arrivée : vin chaud + collation

Pas de consigne ni de vestiaire.

6 - Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. **Gardons l'esprit Trail.** Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

7- Sécurité

Surveillance médicale assurée par la protection civile, l'organisateur la mairie de Jouy en Josas se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances Physiques.

8 - Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

9 Récompenses

Récompenses au 3 premiers du scratch Hommes et femmes du 12km.

Récompenses au 3 premiers du scratch Homme et femme du 8km.

10 - Parcours

Uniquement sur chemins et sentiers. Balisage du parcours dans les règles de l'art du Trail : rubalises fluorescentes. Attention aux traversées de route, respecter les ordres des contrôleurs et du code de la route.

11 – Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident », couvrant leurs propres risques.

12 – Abandon/disqualification

En cas d'abandon, ou de problème physique le coureur devra se signaler auprès d'un bénévole ou revenir sur la zone de départ/arrivée par ses propres moyens. Il pourra être également pris en charge par un serre fil de la course ou un bénévole en poste. Des patrouilleurs en vtt en plus assureront la sécurité des coureurs et de la course.

Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge tel que défini à l'article 7, et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

13- Barrière horaires

A l'attention des coureurs du 12km :

Pour le bon déroulement de la course et la bienveillance envers les bénévoles, un temps maximum de 2h est autorisé pour le 12km. Dans l'optique d'une allure moins rapide, se reporter sur le 8km.

14. Protocole sanitaire

Il sera demandé de respecter le protocole demandé à cette période s'il y en a un.